

Rue de l'Hôpital 2
CH-2800 Delémont
t +41 32 420 50 50
secr.sic@jura.ch

Delémont, le 26 juin 2024

Communiqué de presse

L'assainissement complémentaire au nord de l'ancienne décharge industrielle de Bonfol se précise

L'excavation des déchets et l'assainissement de l'ancienne décharge industrielle de Bonfol se sont terminés en 2016. Comme cela avait été prévu dès le début de l'assainissement principal, les terrains en bordure de l'ancienne décharge ont fait l'objet d'investigations supplémentaires à partir de 2016. Celles-ci ont démontré qu'un assainissement complémentaire était nécessaire. Une étude de variantes a démontré que l'excavation des déchets et leur élimination par traitement hors du site est la méthode la plus efficace. Un projet d'assainissement complémentaire sera prochainement présenté aux autorités jurassiennes, la réalisation des travaux étant prévue pour le début de l'année prochaine.

En juin 2017, l'Office de l'environnement (ENV) a confirmé que les objectifs d'assainissement pour l'ancienne décharge industrielle de Bonfol étaient atteints. En revanche, trois zones sableuses, localement limitées et situées en dehors du site, devaient encore faire l'objet d'une évaluation détaillée. Ces zones sableuses sont isolées de la surface sous plusieurs mètres d'argile et aucun impact n'est actuellement constaté sur les eaux souterraines et les eaux de surface. Des investigations complémentaires ont été ordonnées par l'ENV afin de contrôler si un risque de pollution des eaux était à craindre sur le plus long terme.

Depuis octobre 2020, bci, qui représente l'industrie chimique bâloise, a engagé ces investigations en vue de récolter des informations complémentaires. Sur la base du rapport complet fourni à l'issue de cette phase d'analyse, les autorités cantonales sont parvenues à la conclusion qu'un assainissement complémentaire des zones sableuses était nécessaire en vertu de l'ordonnance fédérale sur l'assainissement des sites pollués (OSites). Toutefois, le niveau de risque ne nécessite pas que l'assainissement soit initié dans des délais très courts.

Etude de variantes

bci a dès lors poursuivi ses investigations afin de confirmer le périmètre d'assainissement complémentaire et proposer la variante optimale d'assainissement. Toujours en application de l'OSites, l'étude des variantes d'assainissement et l'analyse des risques ont été validées sur le principe par l'Office de l'environnement et sont actuellement soumises à l'Office fédéral de l'Environnement (OFEV).

L'étude des variantes d'assainissement démontre que sur la base des conditions du sous-sol, de la répartition des polluants présents, en particulier la benzidine, et d'autres caractéristiques spécifiques au site, seule la variante d'excavation des sols et d'élimination des matériaux à l'extérieur du site entre en ligne de compte. L'excavation, soit environ 11'000 m³, sera réalisée de manière conventionnelle sur une surface totale d'environ 2'000 m². Les matériaux à traiter seront chargés

dans des conteneurs et transportés vers des installations appropriées afin d'être éliminés dans le respect de l'environnement et conformément à l'état de la technique. Le site sera remblayé avec des matériaux répondant aux exigences légales. L'estimation des coûts avoisine les 8 millions de francs. L'assainissement devrait s'étendre sur une durée comprise entre 9 et 12 mois.

Prochaines étapes

Conformément aux exigences de l'OSites, bci transmettra prochainement un projet d'assainissement à l'Office de l'environnement. Ce projet devra fournir de manière détaillée les mesures d'assainissement et d'élimination des déchets, les mesures permettant de garantir la sécurité du travail et de la protection de l'environnement, la date de début et la durée des travaux ainsi que l'estimation des coûts.

Si tous les éléments nécessaires au canton sont réunis, l'Office de l'environnement pourrait rendre une décision dans le courant de l'automne. bci pourrait ainsi commencer les travaux d'assainissement au premier trimestre 2025. L'excavation serait alors terminée à la fin de l'année prochaine.

Personnes de contact :

- Mélanie Oriet, cheffe de l'Office de l'environnement, tél. 032 420 48 02

- Jean Fernex, collaborateur scientifique à l'Office de l'environnement, tél. 032 420 48 46